

Conseil Académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Réunion du 26 Juin 2018

Membres présents :

Collège « professeurs » : Essaid AIT-BARKA, Marie-Christine ANDRY, Julien BOUDON, Michel COUDERCHET, Emmanuel DEVARENNE-CHARPENTIER, Abdellilah EL HDIY, Emmanuel GUILLON, Thomas HOCHMANN, Omar JBARA, Mohammed LACHI, Alain LEON, Nouredine MANAMANNI, Pierre MILLET, Jean-Hugues RENAULT.

Collège « autres enseignants » : Aziz AZIZ, Véronique BEAULANDE, Amar BENNASROUNE, Clément DENHEZ, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Franck DURAND, Hassan FENNIRI, Zahia GUESSOUM, Christophe NOWACZKOWSKI, Jean-Francis ORY, Stéphanie SAYEN, Laurent DERBOULLES, Patricia VAZQUEZ, Valérie WAMPFLER.

Collège « BIATSS » : Emilien BOURDY, Sandrine DROTHIERE-FAVIN, Jennifer GEERAERTS, Benoit JARLOT, Alexandra LUZI.

Collège « étudiants » : Marjolaine DECK, Paul VERHOIGNE, Corentin HUGUES-JOUSSAUME, Aymeric MANZANO, Thomas MERLE, Alyson MIQUEL, Catarina PROENCA LOPEZ, Romain ANNEG et Julian TEODORESCU.

Pouvoirs :

GUGELOT Frédéric a donné pouvoir à Michel COUDERCHET.

MEISE Helga a donné pouvoir à Emmanuel GUILLON.

FLEURY-BARKA Odile a donné pouvoir à Zahia GUESSOUM.

JOUET Damien a donné pouvoir à Essaid AIT-BARKA.

TOUZEAU Line a donné pouvoir à Julien BOUDON.

MIFTAH EL KHAIR Zineb a donné pouvoir à Thomas MERLE.

Monsieur Essaid AIT BARKA rappelle les points à l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux du 05 décembre 2017 et 13 mars 2018

Monsieur Essaid AIT BARKA demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire sur les procès-verbaux.

Monsieur Thomas MERLE indique qu'il aurait aimé que les titulaires soient classés selon le nombre de voix en prenant en compte les dates de naissance dans le procès-verbal du 13 mars 2018.

Le Conseil Académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les procès-verbaux du 05 décembre 2017 et du 13 mars 2018 avec 46 voix pour et deux abstentions.

2. Contrat de site

Madame Ahlem ARFAOUI présente le contrat de site. Elle indique que dans la stratégie des sites, la coordination se fait selon trois regroupements : la fusion, la création d'une ComUE et l'association d'établissement. L'URCA a décidé de faire évoluer la ComUE vers un modèle plus souple avec un regroupement de treize établissements associés à l'Université. Deux autres établissements ont rejoint le projet : l'Institut Godinot et le CREPS. Le pôle sud est représenté par l'UTT qui coordonne les actions et le pôle nord par l'URCA.

Un comité de pilotage de contrat de site gère et répartit les moyens alloués par l'état pour coordonner des actions communes. Le conseil des établissements associés permet de mettre en place les conventions entre les établissements et de suivre les projets.

Le comité de coordination et d'orientation scientifique permet d'avoir un lien direct avec les organismes de recherche tels que le CNRS et l'INSERM. Madame Ahlem ARFAOUI indique que cette instance donne lieu à une information plus large pour toutes les recherches menées dans le cadre de ce regroupement.

L'Institut International de la Marionnette va également rejoindre le regroupement.

L'objectif est de renforcer l'attractivité académique du site en prenant en compte les problèmes socio-économiques de la région.

Madame Ahlem ARFAOUI rappelle que l'URCA et le regroupement portent quatre pôles : ABIES, SNI, SFS et SHS. Il y a une interaction entre les pôles et entre les établissements. Le but est d'avoir une visibilité à l'échelle nationale et internationale.

Ce projet comporte quatre axes : la santé et le vieillissement, l'art, l'agriculture et l'industrie du futur et des matériaux.

Dans le cadre du regroupement, Madame Ahlem ARFAOUI indique qu'il y a douze thématiques dont la recherche, la vie étudiante et l'entrepreneuriat. Le groupe de travail relatif à l'international a déjà fait sa première réunion.

Le contrat de site comporte un volet commun et un volet spécifique à chaque établissement signataire du contrat. Les deux volets ont été présentés au CT, à la conférence des doyens et au CA.

La signature est prévue le 3 Juillet au ministère en présence du ministre de l'agriculture et de la ministre de la culture.

Le contrat de site est accompagné de jalons et d'indicateurs de performance. Madame Ahlem ARFAOUI explique que pour le volet commun, 16 jalons ont été retenus par le ministère. La trajectoire de l'URCA était adéquate avec le schéma proposé par le ministère. Ces jalons sont accompagnés d'indicateurs de performance. Concernant le volet spécifique à l'URCA, douze jalons ont été retenus. Il y a 16 indicateurs pour l'établissement, 9 communs au niveau national et 7 spécifiques.

Le ministère a souhaité que le contrat soit résumé à 9 pages au lieu des 25 pages initiales. Le contrat de 25 pages sera annexé au contrat de site.

Madame Ahlem ARFAOUI indique que seront invités selon les thématiques les directeurs d'unité ainsi que les représentants des organismes concernés. Des workshops ainsi que des tables rondes seront mis en place.

Monsieur COUDERCHET demande à quoi correspondent le pôle nord et le pôle sud.

Madame Ahlem ARFAOUI explique qu'il se fait en fonction du découpage de la région, le pôle nord correspond à l'URCA et le pôle SUD à l'UTT. Elle indique que le projet sur l'internationalisation a été accepté pour le pôle sud.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande si la ComUE existe encore car Madame Ahlem ARFAOUI a parlé d'évolution de la ComUE.

Madame Ahlem ARFAOUI indique que la ComUE n'existe plus. Aujourd'hui, il n'y a plus sept membres mais dix-huit membres. La ComUE était un modèle trop rigide. Les établissements se réunissent, aujourd'hui, autour de projets. La DREDI est en étroite collaboration avec le projet pour mettre en place des conventions.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande quels sont les effectifs.

Madame Ahlem ARFAOUI indique qu'il y a cinq personnels URCA qui avaient pour mission la ComUE et qui vont désormais travailler sur le regroupement et leurs missions. Ce sont des personnels affectés à des missions de la ComUE. Un budget association existe à part.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande si cette masse salariale est séparée.

Madame Ahlem ARFAOUI explique que l'URCA est chef de file. Elle bénéficie d'un budget indépendant dans le cadre de l'association, 200 000 euros de fonctionnement et 163 000 de masse salariale pour dynamiser les actions.

Monsieur Emmanuel GUILLON se demande à quoi servent les 200 000 euros de budget. Il rappelle que les budgets des écoles doctorales sont très faibles en comparaison.

Madame Ahlem ARFAOUI indique que ce budget est important pour les projets. Il peut y avoir des appels à des cabinets externes d'expertise ainsi que des formations communes avec les partenaires. Cela n'entre pas dans le budget de l'URCA. L'Etat a alloué ce budget à l'association. Le vice-président recherche travaille pour faire entrer certains laboratoires dans le cadre de ce financement. Des appels à projet seront faits.

Ce budget est lié aux collaborations avec les établissements. L'Etat donne une marge. L'URCA doit montrer qu'il y a une dynamique et le budget pourra alors augmenter.

Madame Ahlem ARFAOUI indique que le contrat de site est présenté pour information. Le but est que tous ceux en lien avec l'enseignement et la recherche aient connaissance de ce contrat.

Madame Ahlem ARFAOUI indique qu'il faut toujours se poser la question de comment intégrer d'autres partenaires pour monter des projets.

Le CHU fait partie du regroupement ainsi que l'Institut Godinot, l'ESAD et l'IRTS.

Chacun peut trouver des actions à mener avec des partenaires.

Monsieur Essaid AIT BARKA explique qu'il faut des projets qui fédèrent des partenaires. Il y aura des appels à projet dans lesquels les organismes pourront postuler.

Monsieur Essaid AIT BARKA indique qu'il faut un comité ad hoc pour l'ensemble des partenaires.

Monsieur Noureddine NAMANIM demande s'il y a des projets avec des grandes écoles.

Madame Ahlem ARFAOUI explique que ce projet a été monté avec plusieurs établissements dont NEOMA, l'ESAD ainsi que l'UTT ou l'ESPE de Troyes.

3. Poste de droit

Monsieur Julien BOUDON indique que le cas de ce poste est particulier. Le ministre de l'enseignement supérieur a appelé l'UFR de droit au secours concernant le concours d'agrégation d'histoire du droit. Le concours a récompensé trois lauréats alors qu'il n'y avait que deux postes.

Un professeur de droit annonce à l'URCA qu'il part à la mutation à Nanterre. L'intérêt est double. Un poste est remplacé pour un poste. Le deuxième intérêt est le décontingement des emplois de professeur.

Le Président de l'URCA a fait savoir qu'il était plutôt favorable. Ce poste entre dans les clous de la masse salariale. Il a souhaité que la procédure soit respectée. Le poste passe par le conseil académique et par le conseil d'administration de l'Université.

Monsieur Julien BOUDON indique que la personne concernée est major du concours, spécialiste du droit italien.

Monsieur Noureddine NAMANNI demande s'il y a beaucoup de mouvements dans les agrégations.

Monsieur Julien BOUDON explique qu'il n'y a pas de réponse simple. L'UFR de droit de l'URCA est attractive car les premiers choisissent souvent Reims. Ils restent en général six ans. Il ajoute que ce sont des personnes qui travaillent fort bien et déplore le départ de Madame ROUAULT.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande si seule Reims s'est positionnée pour l'accueillir.

Monsieur Julien BOUDON indique que le ministère était prêt à forcer la main de l'université du Havre et d'Aix en Provence mais il a proposé cette solution.

Monsieur Emmanuel GUILLON pose la question de savoir si l'université anticipe sur la campagne d'emploi à venir.

Monsieur Julien BOUDON explique que le poste a été mis hors campagne d'emploi. Il n'y a pas de poste en face pour ce départ. Le ministère a la main sur le contingentement. Il est souverain et le droit est un cas particulier. Tous les deux ans, il y a quatre concours. La mutation échappe totalement au ministère. En revanche, dès que cela concerne du 46, il peut intervenir.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande en terme d'intégration recherche comment cela va se dérouler.

Monsieur Julien BOUDON indique qu'elle est agrégée du supérieur. L'agrégation désigne deux concours : l'agrégation du supérieur et l'agrégation du secondaire après un master. Le domaine de droit économie gestion avait gardé l'esprit de l'agrégation du supérieur. Il y a de la recherche. Un pôle histoire du droit romain va voir le jour. Il n'y en a que deux en France. Les choses peuvent être faites avec le CERHIC.

Monsieur Thomas HOCHMANN indique que le nouveau professeur devrait être rattaché au CRDT si elle remplace quelqu'un au CEJESCO.

Monsieur Julien BOUDON indique qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question.

*Le Conseil Académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'accueil d'un lauréat du concours d'agrégation du supérieur de Professeur des Universités en histoire du droit **avec 46 voix pour et deux abstentions.***